

Image not found or type unknown



Suivie de dossier scolaire

Par **Raffyrun**, le **31/01/2017** à **00:41**

BONJOUR **marque de politesse**[smile4]
Voici mon problème :
Il y a 2 ans j'ai subi un conseil de discipline dans un collège qui a débouché sur une exclusion DEFINITIVE .
La n'étant pas le problème mais le suivant : un ancien professeur de ce collège (qui exerce toujours dans ce même collège) a pu consulter mes notes de mon lycée actuel .
Je me pose la question suivante : ce collège a-t-il le droit de conserver mon dossier scolaire malgré mon exclusion! ? Si non que puis-je faire pour interdire l'accès de mon dossier à ce collège .
MERCI **marque de politesse**[smile4]